



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agir • Mobiliser • Accélérer

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires

Axe 3 – Mesure : Recyclage foncier

Atelier Bat'IM

11 mai 2023

1. Du Plan de Relance...

Mise en place en septembre 2020 du Plan de Relance en soutien à la relance de l'activité économique

Enveloppe de 100Md€ (dont 40Md€ de l'UE)

3 priorités : Écologie, Compétitivité et Cohésion



Le dispositif national du fonds friches : 650M€

AAP régionaux recyclage foncier des friches - 589 M€

Recyclage foncier pour des projets d'aménagement urbain et de relocalisation d'activité, revitalisation des coeurs de villes et périphérie urbaine **dont les bilans économiques sont déficitaires**

AAP national ADEME- 60M€

Reconversion des friches polluées issues d'anciens sites industriels ICPE ou sites miniers

Développement d'outils par le Cerema- 1M€

- Cartofriches : aide à l'inventaire des friches au service des collectivités
- UrbanVitaliz : appui à leur reconversion
- UrbanSimul : outil d'observation du foncier

1. Du Plan de Relance...

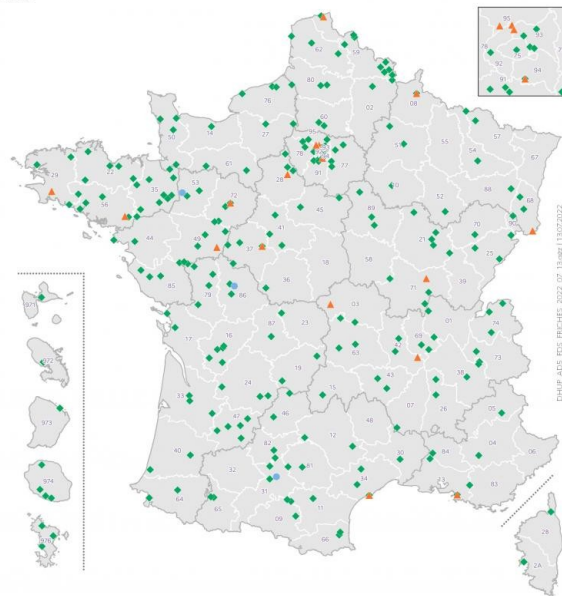
Résultats :

*Au niveau national : 1 208 projets
subventionnés pour le recyclage de plus de
2 975ha de friches*

lien vers le site du ministère

*En AURA : 126 projets subventionnés pour
74,5 M€ pour le recyclage de près de 165ha
de friches*

lien vers le site de la DREAL



- ◆ Lauréats AAP régions
- ▲ Lauréats AAP ADEME
- Lauréats communs

1. ...vers le fonds vert

3 Axes, 14 mesures



Performance environnementale

- ➔ Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux
- ➔ Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets
- ➔ Renouvellement de l'éclairage public
- ...



Adaptation des territoires au changement climatique

- ➔ Prévention des inondations
- ➔ Adaptation aux risques émergents en montagne
- ➔ Prévention des risques cycloniques
- ➔ Prévention des risques d'incendies de forêts
- ➔ Adaptation au recul du trait de côte
- ➔ Renaturation des villes
- ...



Amélioration du cadre de vie

- ➔ Appui à la mise en place des ZFE-m
- ➔ **Recyclage des friches**
- ➔ Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030
- ➔ Soutien au développement du covoiturage
- ...



2 milliards d'euros
pour soutenir
vos projets verts



**UN DISPOSITIF
EN LIGNE**

La plateforme **Aides-territoires** permet aux collectivités de connaître l'ensemble des soutiens financiers dont elles peuvent bénéficier.

L'outil **Démarches-simplifiées** offre aux porteurs de projet un suivi sur toute la durée de vie d'un dossier, de la saisie jusqu'à la décision.

Lien vers Aides-territoire
S



**UN LANCEMENT
DÈS JANVIER 2023**

2. Le dispositif national du fonds vert

Grands principes du fond (Extrait de la circulaire du 14 décembre 2022) :

- **accélérer la transition écologique** : engager les crédits rapidement tout en maintenant une exigence environnementale des projets sélectionnés
- un fonds **pour les collectivités**, accessible et simple d'usage (communication : aides territoires, accompagnement des porteurs de projets, outil démarches simplifiées)
- un fonds **déconcentré** auprès des préfets : cadre national, priorités régionales (ou locales le cas échéant)

3. La mesure recyclage des friches



Un fonds entièrement territorialisé avec une mise en œuvre pilotée par le Préfet de Région

Un socle national sous la forme de cahier d'accompagnement* définit :

- les critères d'éligibilité : nature et porteur de projet
- la hiérarchisation et sélection des projets
- les modalités de candidature et de contractualisation

** lien vers les cahiers d'accompagnement des mesures Fonds vert*

3. La mesure recyclage des friches



CONTINUE DU DISPOSITIF

- ✓ Projet de recyclage foncier des friches dans le cadre d'une opération d'aménagement (au sens du L.300-1 du CU)

Est considéré comme friche :

- tout **terrain** nu, déjà artificialisé et qui a perdu son usage ou son affectation,
- un **îlot** d'habitat, d'activité ou mixte, bâti et caractérisé par une importante vacance ou à requalifier.

- ✓ Dépenses finançables dès lors que les dépenses n'ont pas été engagées avant la date de dépôt de la demande de subvention
 - Études liés au projet d'aménagement,
 - acquisitions foncières,
 - travaux de démolition, de dépollution et de désamiantage ou d'aménagement au sens proto-aménagement etc
 - **Nouveauté ! Travaux de renaturation**

3. La mesure recyclage des friches



- ✓ **Bilan économique déficitaire**
après prise en compte de toutes les autres subventions publiques, et malgré la recherche et l'optimisation de tous les autres leviers d'équilibre (en particulier en matière de densité et de mixité), à l'aune des enjeux d'attractivité du site et d'urbanité.
- ✓ **La subvention « recyclage foncier »**
CUMULABLE avec les autres subventions publiques (et non en remplacement) et **les subventions européennes**
- ✓ **Soutien financier compatible avec le régime des aides d'État :**
Pour être éligible, le dossier doit être compatible avec le régime des aides de l'Etat. **Tout type de demandeur est concerné et devra apporter les éléments permettant de s'en assurer.**

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Service Mobilité Aménagement Paysage

Pôle Stratégie Animation

69453 Lyon cedex 06

Tél. 04 26 28 60 00

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

FIN



A2761

ISO 9001 : 2015